



Conseil d'administration du 13 février 2020

Délibération n° 2020/13

Objet : Approbation de la convention d'action foncière avec la commune de Barbâtre

Vu le décret n°2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-53 du 18 mai 2010 portant création de l'Établissement Public Foncier de la Vendée, et particulièrement son article 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024 approuvé par délibération n° 2019/61 du 27/11/2019 du Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée,

Sur proposition du Directeur Général,

Le Conseil d'Administration :

- Approuve la convention d'action foncière entre la commune de Barbâtre et l'EPF de la Vendée visant à favoriser la réalisation d'un projet de renouvellement urbain en centre-bourg.
- Mandate le Directeur Général pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique de cette nouvelle convention.

Le Président du Conseil d'Administration



Valentin JOSSE

Reçu en préfecture le

Préfecture de la Vendée
DRCTAJ

14 FEV. 2020

COURRIER ARRIVÉ